Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 26 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, 1er Adjoint.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 JUIL. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent excusé : Mme CADERBY Colette

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme LESQUELIN Nadia** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Budget eau potable 2014

- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2014 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **+ 193 511,42 €**
- ✓ En section d'investissement : un excédent de clôture de : **+ 38 536,37 €**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de : **122 602,63 €**

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

- ➢ **122 602,63 €** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement –Article 1068 ;
- ➢ **70 908,79 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (7 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie par procuration – M. FORT Paul – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne et Mme SILOTIA Natacha par procuration)**, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2014 du budget de l'eau potable, tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

